

Tournoi qualificatif régional aux CCHS juniors

Les règles officielles de Swiss Volley pour la saison 2026–2027 s'appliquent, sous réserve des particularités contraignantes suivantes :

1. Comme lors des tours officiels des CHS juniors, tous les matches se jouent en deux sets gagnants : les deux premiers à 25 points et, en cas d'égalité, le 3e set à 15 points.
2. Attribution des points : une victoire 2–0 rapporte 3 points au vainqueur ; une victoire 2–1 rapporte 2 points au vainqueur et 1 point au perdant.
3. Conformément aux dispositions de l'art. 32, al. 4, RV SV, le classement est établi selon les critères suivants : 1) nombre de victoires ; 2) nombre de points ; 3) set-average ; 4) point-average ; 5) confrontation directe.
4. Si l'horaire ne peut pas être respecté, un délai de 15 minutes est accordé entre deux matches, à compter de la fin de la rencontre précédente. En cas de changement de catégorie, ce délai est porté à 30 minutes.
5. La réglementation relative aux doubles licences découle de l'art. 43, al. 3 du RV : lors des compétitions qualificatives aux Championnats suisses juniors, un maximum de trois joueurs titulaires d'une double licence peut être aligné avec leur deuxième club dans les catégories masculines, tandis que, dans les catégories féminines, aucune joueuse titulaire d'une double licence ne peut être alignée avec son deuxième club.
6. Pour les premiers matches de chaque catégorie, le protocole ordinaire de 15 minutes s'applique. Dès la deuxième série de matches de la catégorie, le protocole est réduit à 8 minutes : 2 × 3 minutes de smashes et 2 minutes de services. L'arbitre procède au tirage au sort à H–9.
7. Une feuille de match officielle doit être remplie pour chaque rencontre. Les équipes fournissent, pour chaque match, une copie de la liste d'engagement préparée sur VolleyManager, avec les numéros de maillot des joueurs et joueuses. La liste d'engagement est agrafée à la feuille de match correspondante.
8. Un joueur ou une joueuse ne peut être aligné(e) que dans une seule équipe durant le tournoi.
9. L'organisateur est responsable de la saisie des résultats des matches dans VolleyManager.
10. L'organisateur est responsable de la collecte et de la transmission des feuilles de match à la responsable des compétitions. Il veille également au bon déroulement de la compétition.

Arbitrage

1. Un seul arbitre est convoqué par match, quelle que soit la catégorie.
2. Les arbitres sont responsables de la vérification de l'identité des participants ainsi que des démarches administratives d'après-match dans VolleyManager.
3. Les arbitres se conforment aux règlements en vigueur ainsi qu'aux particularités décrites ci-dessus, notamment concernant les intervalles entre les matches et la durée des protocoles.
4. Les arbitres sont indemnisés par les équipes avant chaque match, à hauteur de CHF 40.– par rencontre. Aucune quittance n'est délivrée, sauf sur demande expresse des équipes.
5. Les frais kilométriques sont facturés aux clubs participants selon les mêmes modalités que pour le championnat.